

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190625-D_25-06-2019-03-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019

Affichage : 01/07/2019

Délibération n°25-06-2019-003

8.4 Aménagement du territoire

Date de convocation	19 juin 2019
Date d'affichage	19 juin 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	46 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente « Le Chatelier » de Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Dominique COUALLIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Gérard CLEMENT, M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Dominique EDON, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : M. Joël CIRON

**URBANISME : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1
À LA CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE LA FERTÉ-BERNARD
ET LA CCHS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PRÉ-INSTRUCTION
ET POST-INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME FERTOIS**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention en date du 11 septembre 2014 relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme à effet au 1er octobre 2014 intervenue entre la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la commune de la Ferté Bernard,

Vu l'avis favorable du Comité Technique an date du le 26 mars 2019,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise en place d'une nouvelle organisation entre les services de la mairie de La Ferté-Bernard et le service Urbanisme de la Communauté de communes :

1. Le dépôt et l'enregistrement des dossiers incombe à la commune de La Ferté-Bernard,
2. La pré-instruction (consultation des entreprises de réseau, saisine ABF, avis commission urbanisme, etc.) serait assurée par la CCHS,
3. L'instruction demeure de compétence communautaire,
4. La post-instruction (avis commune, rédaction arrêté, transmission contrôle de légalité, notification au pétitionnaire, etc.) serait assurée par la CCHS,
5. L'affichage et l'archivage des dossiers seraient assurés par la commune de La Ferté-Bernard.

EST INFORME de l'avis favorable du Comité Technique prononcé le 26 mars 2019 sur cette nouvelle organisation.

VALIDE le principe de refacturation à la commune de La Ferté-Bernard par la Communauté de communes des temps agents ainsi que des frais engagés au titre des phases 2 et 4.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant correspondant,
- et à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 juin 2019

Pour extrait conforme

Le 25 juin 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU